

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 7 février (9h00) au mardi 22 février 2022 (17h00)

Projet d'aménagement du parking des ruelles et de création de circulations douces sur la commune d'Epernon

Par arrêté du 17 décembre 2021, M^{me} le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (16 jours consécutifs) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques, Natura 2000, autorisation de défrichement) concernant l'aménagement du parking des ruelles et la création de circulations douces sur la commune d'Epernon. Le projet est présenté par la commune d'EPERNON – 8, rue du Général Leclerc – BP 30 041 – 28231 EPERNON CEDEX. La commune concernée est : EPERNON.

Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Epernon
- en version électronique sur le site internet suivant : <https://www.ville-epernon.fr>.
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Epernon
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Epernon
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie d'Epernon
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Alain FERRAND, consultant pour les entreprises, aux dates et heures suivantes à la mairie d'Epernon :

lundi 7 février 2022 de 9h00 à 12h00

samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00

mardi 22 février 2022 de 16h00 à 17h00

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent dans la mairie d'Epernon. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Thierry DELANNOY, Directeur Général des Services Mairie d'Epernon, à l'adresse électronique suivante : contact@ville-epernon.fr. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie d'Epernon, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M^{me} le Préfet d'Eure-et-Loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.